

## Le cadastre après 1860

Les registres et plans cadastraux<sup>1</sup> du XVIII<sup>e</sup> siècle, même s'ils furent utilisés au long du siècle suivant et encore après 1900 pour certaines communes, n'étaient pas régulièrement tenus à jour.<sup>2</sup> Une réfection s'imposait qui fut décidée par le Conseil général en 1861 et réalisée en majeure partie au cours des quarante années qui suivirent, selon les méthodes alors en vigueur.

Interviennent ensuite de nombreux changements : la loi de 1907 instaure un mouvement de révision qui aboutit à la confection de nouvelles matrices à partir de 1914. La loi du 16 avril 1930 fonde le cadastre moderne et pose le principe d'une *rénovation* de l'ancien cadastre, puis la loi du 17 décembre 1941 propose, avec un lever parcellaire nouveau, la *réfection* du cadastre.

En 1955 un nouveau système de publicité foncière fut mis en place et, à partir de 1974, un *remaniement* sera réalisé chaque fois que le besoin s'en fera sentir. Le chercheur rencontrera quelquefois ces termes qui correspondent à des étapes chronologiques : selon les communes le cadastre actuellement en vigueur pourra donc avoir été soit *renové* soit *remanié*.

### Les opérations cadastrales

Les travaux du cadastre, qui ont pour objet d'évaluer le revenu global d'une commune et sa répartition par propriétaire, se déroulent en trois étapes.

- La délimitation du territoire communal, qui donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal de vérification des limites. La commune est divisée en sections, désignées par les lettres de l'alphabet et par un nom. L'ordre des sections commence par le nord et tourne en spirale dans le sens des aiguilles d'une montre pour se terminer au centre.
- Après une opération de triangulation (division du territoire en triangles) le géomètre lève le plan parcellaire, chaque parcelle correspondant à une portion de terrain qui présente une même nature de culture et appartient à un même propriétaire. La parcelle est nantie d'un numéro<sup>3</sup>.
- Reste à déterminer le revenu net de chaque parcelle qui servira au calcul de l'impôt : c'est d'abord l'évaluation, fondée sur la qualité des sols (classes 1 à n), suivie de l'expertise ou contrôle.

### Les différents documents cadastraux

**L'état de section** qui permet de répondre à la question : "*quel est le propriétaire d'une parcelle ?*" Intitulé généralement "Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus" il est classé par section et par numéro de parcelle. Il donne, à la date où il a été réalisé :

- le nom du propriétaire
- la nature de culture
- la contenance, la classe et le produit.

---

<sup>1</sup> Autrement dit les mappes.

<sup>2</sup> Se reporter aux répertoires des sous-séries 1C et 1L pour avoir des renseignements sur le cadastre au XVIII<sup>e</sup> siècle et sur le cadastre dit "napoléonien".

<sup>3</sup> Noter que la réfection a pour conséquence une numérotation des parcelles différente de celle de l'ancien cadastre;

Il comporte un récapitulatif des contenances et des revenus, et un état des augmentations et des diminutions. C'est un document daté, non mis à jour.

**les matrices cadastrales** qui permettent de répondre à la question : “*quelles parcelles possède le propriétaire ?*“. Les matrices sont faites pour rendre compte de l'évolution des propriétés, elles sont mises à jour.

Il existe une matrice pour les propriétés non bâties et une autre pour les propriétés bâties, sauf pour certaines communes dont le cadastre a été réalisé avant 1880.

La matrice est classée par propriétaire et donne, entre autres renseignements :

- les noms, professions et demeures des propriétaires
- l'année de mutation de la propriété
- les indications de section et de parcelle.

**les plans cadastraux** qui comportent le tableau d'assemblage (division en sections, principaux chemins et cours d'eau) qui permet de repérer dans quelle section se trouve la propriété recherchée, et les plans minutes.

**Aux Archives départementales vous trouverez dans la sous-série 3P la liste des états de sections, et celle des matrices pour les propriétés bâties et non bâties.** Avant la rédaction de cet instrument de recherche deux cotations parallèles existaient pour ces deux séries de matrices, ce qui explique que les cotes ne se suivent pas toujours. Le regroupement par commune en un seul répertoire devrait faciliter les recherches.

## Exemple de recherche dans les matrices et plans cadastraux

On recherche les propriétaires successifs d'une terre située aux Avanchers, au lieu-dit les Routes. On peut localiser la parcelle sur le plan de ????, section A n° 37.

### 1<sup>ère</sup> étape : Tableau récapitulatif des propriétés foncières (état de sections)

Grâce au numéro de parcelle, nous allons pouvoir engager la recherche dans les matrices et autres documents cadastraux.

Le premier registre à consulter est le tableau récapitulatif des propriétés foncières, dit « état de section ». Il donne dans l'ordre des sections puis des numéros de parcelles, le nom des propriétaires et quelques indications sur le revenu du bien cadastré.

La terre étudiée (parcelle n°37) fait partie de la section A, lieu-dit « les Routes ». On voit qu'elle appartenait en 1886 à Murat George.

NOM, PRÉNOMS, PROFESSION ET DEMEURE des propriétaires.	CANTONS, triages, OU LIEUX-DITS.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	CONTENANCE EN MESURES métriques.			CLASSEMENT en chiffres en toutes lettres.	REVENU		NOMBRE D'OUVERTURES imposables.
			H.	A.	C.		Fr.	C.	
134 Hibert Marie Caroline, héritiers à Heiller	21 Les Routes	pré		77	3	bois		05	
134 Murat Georges, à Heiller	22	pré		88	3	bois		05	

### 2<sup>ème</sup> étape : recherche sur la matrice antérieur à 1913

Le second registre à consulter est la matrice correspondante.

On trouve au folio 39 l'état des biens du sieur Murat Georges : à la ligne 3, on retrouve la terre

Deux colonnes donnent des informations qui vont permettre de poursuivre la recherche : folio de la matrice d'où sont tirés et où sont portés les articles vendus ou acquis, années de mutation.

M. *Murat Georges, à Meiller*

M.

M.

LIGNES.	INDICATION			CONTENANCE IMPOSABLE			CLASSES.	REVENU				FOLIOS DE LA MATRICE d'où sont tirés et où sont portés les articles vendus ou acquis.		ANNÉE de LA MUTATION.			
	de la section.	du numéro du plan.	DU TRIAGE OU LIEU-DIT, et du nom particulier de la parcelle.	de LA NATURE de la propriété.	par parcelle.			par parcelle.		total.		tiré de	porté à	Entrée	Sortie.		
					hect.	ares.		cent.	hectares	ares.	cent.					fr.	c.
1	<i>A</i>	<i>13</i>	<i>Les Rottes</i>	<i>terre</i>		<i>2</i>	<i>65</i>	<i>3</i>	<i>12</i>	<i>20</i>	<i>4</i>		<i>16</i>	<i>23</i>	<i>49</i>	<i>1015</i>	<i>1901</i>
2		<i>22</i>	<i>"</i>	<i>prairie</i>			<i>88</i>		<i>3</i>	<i>34</i>	<i>3</i>		<i>25</i>	<i>74</i>		<i>1013</i>	<i>}</i>
3		<i>37</i>	<i>"</i>	<i>terre</i>		<i>9</i>	<i>55</i>		<i>3</i>	<i>71</i>	<i>3</i>		<i>96</i>	<i>46</i>		<i>742</i>	<i>1901</i>

On sait que le bien a subi une mutation en 1901. Au folio 842 de la même matrice, nous trouvons le nom du nouveau propriétaire : Murat Constant, fils de Georges à Paris. A la ligne 20 apparaît la terre.

M. 842 *Muraz Constant fils de Georges à Paris*

M.

M.

de la section.	du numéro du plan.	INDICATION		CONTENANCE IMPOSABLE		CLASSES.	REVENU		FOLIOS DE LA MATRICE d'où sont tirés et où sont portés les articles vendus ou acquis.		ANNÉE de LA MUTATION.	
		DU TRIAGE OU LIEU-DIT, et du nom particulier de la parcelle.	de LA NATURE de la propriété.	par parcelle.	totale.		par parcelle.	total.	tire de	porté à	Entrée	Sortie.
8	190		terre	1180		4	11	704				
9	217	Les Pailles	Bois	1870		5	11	842			1890	
0	37	Les Routes	terre	955		3	96	391	1023		1901	1905

Une nouvelle mutation en 1905 nous renvoie au folio 1023.

M. *Muraz Emile feu Georges au Meiller.*

M.

M.

1023  
424

LIGNES.	de la section.	du numéro du plan.	INDICATION		CONTENANCE IMPOSABLE		CLASSES.	REVENU		FOLIOS DE LA MATRICE d'où sont tirés et où sont portés les articles vendus ou acquis.		ANNÉE de LA MUTATION.	
			DU TRIAGE OU LIEU-DIT, et du nom particulier de la parcelle.	de LA NATURE de la propriété.	par parcelle.	totale.		par parcelle.	total.	tire de	porté à	Entrée	Sortie.
33	A	37	Les Routes	terre	955		3	96	842			1905	
34		113	La Galle	terre	317		5	11					

Le nom du nouveau propriétaire est Muraz Emile feu Georges au Meiller.

3<sup>ème</sup> étape : Matrices rénovés après 1913

L'examen des matrices rénovées permet de retrouver au folio 424, la composition des biens de Muraz Emile ou plutôt de ses héritiers. En 1953, la parcelle en question (A 37), a subi une nouvelle mutation visible au folio 1159 se poursuivant au folio 1189.<sup>4</sup>

<sup>4</sup> Il faut examiner attentivement les mentions de bas de page indiquant fréquemment des reports.

